

EXERCICE 2018

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Délibération n°D-CA/2018-182

Le conseil d'administration s'est réuni le 25 septembre 2018 en séance plénière, sur convocation du Président de l'Université adressée le 14 septembre 2018.

- VU le code de l'éducation et notamment son article L712-3 ;
- VU les statuts de l'Université ;
- VU le relevé de décisions de la Commission des conventions en date du 21 juin 2018 ;
- VU l'avis favorable de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en date du 18 septembre 2018.

**Point de l'ordre du jour : 11ème Partie – P6.9 – Convention de partenariat avec le CFA de l'Institut de Gestion Sociale**

**Exposé de la décision :**

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver la poursuite du partenariat dans les conditions de collaboration prévues dans la Convention annexée à la présente délibération.

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve la présente délibération sous réserve des demandes de modifications présentées en séance.**

<p>Nombre de membres constituant le Conseil : 36 Quorum : 18 Nombre de membres participant à la délibération : 25 Abstentions : 00 Votes exprimés : 25 Contre : 00 Pour : 25</p>
--

Fait à Paris, le 09 OCT. 2018

Le Président



Frédéric DARDEL

En application des articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université Paris Descartes et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Paris.

**CONVENTION DE PARTENARIAT  
ENTRE L'UNIVERSITE PARIS DESCARTES  
ET  
L'ASSOCIATION INSTITUT DE GESTION SOCIALE**

**Relative à l'organisation de l'alternance du  
Master « Cadres et consultants en formation continue»**

*Entre d'une part :*

L'Université Paris Descartes,  
Domiciliée 12, rue de l'Ecole de Médecine, 75 006 Paris

Représentée par son Président, Frédéric DARDEL

*Et d'autre part :*

L'Association Institut de Gestion Sociale, organisme gestionnaire du Centre de  
Formation des Apprentis de l'IGS,  
Domicilié 1, rue Jacques Bingen, 75 017 PARIS

Représenté par son Président, Bernard DERAY

**Préambule :**

En 2008, l'équipe pédagogique du master « Expert et consultant en éducation et en formation, parcours consultant en formation d'adultes » de la Faculté des Sciences Humaines et Sociales, a souhaité ouvrir le parcours à l'apprentissage après 3 années de fonctionnement, pour favoriser l'insertion professionnelle des étudiants. Un partenariat a été envisagé avec le CFA de l'Institut de Gestion Sociale (IGS), en raison de la notoriété du groupe et de l'ampleur de ses réseaux de professionnels et d'entreprises. Le Conseil Régional d'Ile-de -France a donné une réponse favorable à l'ouverture à l'apprentissage du master dans ce CFA en mai 2008.

A la suite de ces démarches, une convention a été établie entre l'Université Paris Descartes et l'Institut de Gestion Sociale (IGS) pour l'année 2008-2009, a été renouvelée en 2009-2010 pour une durée de quatre ans, puis renouvelé par avenant en 2014, pour 4 ans, jusqu'en novembre 2018.

La présente convention de partenariat s'inscrit dans la continuité de la convention passée et des avenants qui ont suivis.

## **Article 1 : Objet de la convention**

L'Université Paris Descartes et l'Association Institut de Gestion Sociale contractualisent les modalités organisationnelles pour les étudiants en alternance dans la deuxième année du Master « Cadres et consultants en formation continue ».

## **Article 2 : Objectifs du partenariat**

Le partenariat entre les deux institutions vise à :

- répondre à la demande croissante des étudiants de première année de Master de Paris Descartes de poursuivre en apprentissage des parcours engagés dans le domaine des Sciences Humaines et Sociales ;
- offrir aux apprenants un cadre dédié inscrit dans une réelle pédagogie de l'alternance ;
- faire bénéficier les étudiants du Master du réseau de partenaires «entreprise», de l'Association Institut de Gestion Sociale, reconnue sur le marché de l'emploi comme spécialiste des ressources humaines, et à ce titre en contact permanent avec de nombreuses directions de la formation de grands groupes ;
- partager et développer les réseaux respectifs (fédérations et associations professionnelles) pour s'imposer en acteurs incontournables du métier ;
- explorer des pistes de recherche et de développement dans ce qui constitue le cœur du métier du master professionnel, l'éducation et la formation (supports pédagogiques, publications, études de cas...).

## **Article 3 : Organisation, rôle des parties**

Dans le cadre de ce partenariat, l'Université reste seule compétente pour la sélection des candidats, la constitution de l'équipe pédagogique, l'organisation pédagogique et la délivrance du diplôme.

Le CFA de l'Association Institut de Gestion Sociale assure l'encadrement de l'alternance (relations avec les entreprises, suivi des étudiants et des maîtres d'apprentissage, élaboration et suivi des contrats d'apprentissage, visites en entreprise) ainsi que les tâches de coordination administrative liées à la section d'apprentissage.

Le CFA de l'Association Institut de Gestion Sociale assure une partie des enseignements professionnels et de préparation à la vie professionnelle et s'acquitte des charges financières afférentes à ces différentes activités.

Les enseignements ont lieu pour partie dans ses locaux.

## **Article 4 : Public concerné - conditions d'admission**

L'inscription à la deuxième année du master « Cadres et consultants en formation continue » est accessible en alternance et ouverte à l'apprentissage aux étudiants de

Paris Descartes ayant suivi la première année du master ainsi qu'aux étudiants titulaires d'un M1 de sciences humaines et sociales, de psychologie, de droit, d'AES et aux détenteurs des certifications professionnelles de niveau II (bac + 4 ans) inscrites au RNCP : « Responsable de la gestion du personnel et de l'emploi (RGPE) et « Responsable en gestion » (RG). Dans tous les cas, la Commission d'Admission du diplôme examine les dossiers, reçoit les candidats et décide de leur admission.

### **Article 5 : Contrats de professionnalisation**

Les personnes inscrites au master dans le cadre d'un contrat de professionnalisation bénéficieront de l'organisation des enseignements et de l'ensemble des prestations prévues pour la section d'apprentissage.

L'Institut de Gestion Sociale s'engage à accueillir jusqu'à 8 personnes en contrat de professionnalisation.

Le montant des frais de formation sera versé à l'Université.

L'Université versera à l'Institut de Gestion Sociale la somme forfaitaire de 1500 € par personne accueillie.

### **Article 6 : Programme, règlement des études et du contrôle des connaissances**

Les programmes ainsi que le règlement des études et le contrôle des connaissances applicables aux étudiants de la section d'apprentissage sont ceux de la deuxième année du Master de l'Université Paris Descartes, tels que approuvés par le Conseil d'Administration de l'Université après avis du Conseil de la Faculté des Sciences Humaines et Sociales et de la Commission de formation et de la vie universitaire après l'habilitation ministérielle du diplôme.

### **Article 7 : Droits d'inscription**

Cette inscription sera effective moyennant l'acquittement de la CVEC auprès du CROUS, ainsi que de l'acquittement des droits d'inscription fixés annuellement par arrêté ministériel et sous réserve que les étudiants remplissent les conditions réglementaires d'inscription.

Les droits d'inscription sont pris de manière collective par le représentant du CFA du groupe IGS dans le respect des délais d'inscription en vigueur au sein de l'Université Paris Descartes.

### **Article 8 : Jury**

Les membres du jury sont nommés par le Président de l'Université Paris Descartes, sur proposition de l'enseignant-chercheur titulaire de l'Université responsable scientifique et pédagogique de la spécialité.

## **Article 9 : Comité de suivi pédagogique**

Il est institué entre l'Université et le CFA un comité de suivi pédagogique chargé de s'assurer de l'organisation des enseignements et de la mise en œuvre du Master en apprentissage (composition en annexe). Il se réunira au moins deux fois dans l'année.

## **Article 10 : Responsabilité civile**

Le CFA est civilement responsable au titre de l'article 1384 du code civil. L'accueil effectif des apprentis est subordonné à la production par le CFA à l'Université des attestations établissant la régularité de la situation des apprentis au regard des textes régissant la sécurité sociale, notamment pour ce qui concerne les accidents du travail.

## **Article 11 : Modalités financières**

Le CFA réglera sur facture et pour tous les apprentis les droits d'inscription à l'université Paris Descartes fixés annuellement par arrêté ministériel (235,57€<sup>1</sup> pour l'année 2018-2019, tarif révisé annuellement par le ministère) ainsi que la CVEC (Contribution la Vie Etudiante et de Campus) payée lorsqu'elle est payée auprès du CROUS préalablement à toute inscription administrative et pédagogique. La CVEC est fixée à 90€ pour l'année 2018/2019.

Par ailleurs, le CFA de l'institut de Gestion Sociale prendra à sa charge les frais pédagogiques correspondant à 240 à 260 heures de cours et versera une somme globale forfaitaire pour les tâches administratives et pédagogiques assurées par l'Université Paris Descartes. Cette somme est fixée à 42 640 € pour 2018-2019 et pourra être revue annuellement par avenant (voir annexe iv). Elle fera l'objet d'une facture établie par le service financier de la Faculté de Sciences humaines et sociales, à l'ordre de l'agent comptable de l'Université Paris Descartes.

L'échéancier est établi comme suit pour chaque année universitaire (20% le 30 Octobre, 40% le 15 Mai, et les 40% restants avant le 31 décembre).

Dans le cas où d'autres enseignements du Master seraient assurés par des enseignants de l'IGS et validés par l'Université Paris Descartes, ces heures d'enseignement pourraient venir en déduction de la partie enseignement de l'annexe financière.

## **Article 12 : Validité et durée d'application**

La présente convention est conclue pour une durée de cinq ans, jusqu'en 2023.

---

<sup>1</sup> Montant à titre indicatif, le montant définitif est à paraître en juillet de chaque année pour l'année universitaire suivante.

Elle peut être révisée par avenant à la demande de l'une ou l'autre des parties. Ces demandes d'avenant ne sauraient compromettre le déroulement de la session en cours.

Si la convention ne devait pas être reconduite, l'autre partie devrait être avertie dans un délai de six mois avant la rentrée de septembre.

Fait à Paris, le .....

Frédéric DARDEL

Bernard DERAY

Président de l'Université Paris Descartes

Président de l'association Institut  
de gestion sociale

# **ANNEXES**

**Annexe I : Composition de la commission d'admission**

**Annexe II : Proposition de composition du jury de diplôme**

**Annexe III : Composition du comité de suivi pédagogique**

**Annexe IV : Annexe financière**

**Annexe V : Annexes pédagogiques**

## **Annexe I : composition de la commission d'admission**

- L'enseignant-chercheur de l'Université Paris Descartes, responsable de la spécialité de master « Cadres et consultants en formation continue »
- Un enseignant du master 2 Cadres et consultants en formation continue proposé par le responsable de la spécialité

avec la participation pour avis du responsable de formation en charge de la spécialité au CFA de l'Institut de Gestion Sociale

La commission est présidée par l'enseignant-chercheur responsable de la spécialité de master « Cadres et consultants en formation continue ».



## **Annexe II : proposition de composition du jury de diplôme**

- L'enseignant-chercheur de l'Université Paris Descartes responsable de la spécialité de master « Cadres et consultants en formation continue »
- Un enseignant-chercheur universitaire titulaire
- Un enseignant « professionnel »

Le responsable de formation en charge au CFA de l'Institut de Gestion Sociale de la spécialité est invité à participer pour avis.

Le jury est présidé par l'enseignant-chercheur responsable de la spécialité de master « Cadres et consultants en formation continue ».

Les maîtres d'apprentissage sont invités aux jurys de soutenance des mémoires ainsi que le responsable de formation en charge de la spécialité au CFA de l'Institut de Gestion Sociale.

### **Annexe III : Composition du comité de suivi pédagogique**

Le comité de suivi pédagogique est composé de :

- L'enseignant-chercheur de l'Université Paris Descartes responsable de la spécialité de master « Cadres et consultants en formation continue »
- Le directeur du département de science de l'éducation de l'Université Paris Descartes
- La responsable des services administratif de la faculté de SHS de l'Université Paris Descartes ou son représentant
- Le responsable du Service Commun de Formation Continue de l'Université Paris Descartes ou son représentant
- Le directeur délégué à l'alternance du groupe Institut de Gestion Sociale ou son représentant
- Le responsable de formation en charge de la spécialité au CFA du groupe Institut de Gestion Sociale
- L'intervenant de la spécialité en charge des relations avec les entreprises

## Annexe IV : Annexe Financière

<b>PERSONNEL</b>	
Suivi et régulation du dispositif (base forfaitaire pour la section)	6 073€
Sélection des apprentis	1 431€
Enseignements	10 397€
Soutenances des mémoires (bases forfaitaires)	3 540€
<b>TOTAL PERSONNEL</b>	<b>21 441€</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Documentation	2400
Communication (publicité, colloques)	2358
Missions, réceptions	1090
Université Paris Descartes	8528
Faculté de sciences humaines et sociales	6823
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>21 199€</b>
<b>TOTAL</b>	<b>42 640€</b>
Quarante deux mille six cent quarante euros	

## Annexe V : Annexes pédagogiques

### Intitulés et durées des enseignements 2017-2018 (Accréditation 2014-2018)

<b>UE LE SYSTEME FRANCAIS DE FORMATION CONTINUE</b>	<b>9 ECTS - COEFF. 9</b>	<b>h par étudiant</b>
Socio-histoire de la formation des adultes		21
Droit à la formation, droit de la formation		33
La politique européenne d'éducation et de formation		12
L'élaboration du plan de formation régional		12
<b>UE DIAGNOSTIC ET CONSEIL</b>	<b>7 ECTS - COEFF. 7</b>	
Les pratiques d'intervention et de conseil dans les organisations		18
L'analyse des besoins "de" et "en" formation		12
Pré-requis psychopédagogiques		9
Le métier de consultant - Travail, rôle, méthodes		30
<b>UE PLANIFICATION ET GESTION DE LA FORMATION EN ENTREPRISE</b>	<b>7 ECTS - COEFF. 7</b>	
Relations formation - emploi		12
Processus d'achat de formation, appel d'offres et CDC		18
L'élaboration du plan de form <sup>o</sup> , de la GPEC aux instances		15
Enseignement de professionnalisation : étude de cas		12
<b>UE CONCEPTION DES ARCHITECTURES DE FORMATION</b>	<b>7 ECTS - COEFF. 7</b>	
Environnements et architectures de formation		18
Pré-requis psychodidactiques		9
Formations ouvertes et à distance en entreprises		18
Anglais professionnel		24
<b>UE FORMATION ET PROFESSIONNALISATION</b>	<b>3 ECTS - COEFF. 3</b>	
Professionaliser par la formation		18
Travail, emploi et formation		15
Jeunesse, sociétés, politiques éducatives		12
Ens. associé : trajectoires, genre et discriminations (V. présence)		12
<b>UE OUTILS DU DIAGNOSTIC ET DE L'EVALUATION</b>	<b>3 ECTS - COEFF. 3</b>	
Les différents modes d'analyse de pratiques		18
Analyse du travail et de l'activité		15
L'évaluation de la formation		15
Ens. Associé : Formalisation des savoir d'expérience (V. présence)		9
<b>UE STAGE ET MÉMOIRE</b>	<b>23 ECTS - COEFF. 24</b>	<b>24</b>
<b>UE OPTION LIBRE</b>	<b>1 ECTS - COEFF. 0</b>	<b>24</b>

**Intitulés et durées des enseignements  
Accréditation 2019-2023**

Intitulé	ECTS = COEF.	h par étudiants
<b>Le système français de formation continue</b>	<b>9</b>	<b>66</b>
<b>Conception, planification et gestion de la formation</b>	<b>3</b>	<b>54</b>
<b>Formation ouverte et à distance en entreprise</b>	<b>6</b>	<b>60</b>
FOAD en entreprise : instruments, acteurs, systèmes		36
Anglais		24
<b>Méthodologies d'enquête</b>	<b>6</b>	<b>48</b>
Méthodologies d'enquête et de recherche		36
Journée scientifique et Table-ronde des métiers de la formation		12
<b>Professionnalité et démarche de recherche 1</b>		<b>24</b>
Séminaire de mise en place de la professionnalité 1		9
Séminaire d'accompagnement à la recherche 1		15
Travail encadré de recherche (TER)	<b>6</b>	-
<b>Outils d'analyse, de diagnostic et d'accompagnement</b>	<b>3</b>	<b>60</b>
<b>Pratiques d'intervention et d'évaluation</b>	<b>3</b>	<b>60</b>
<b>Formation et professionnalisation</b>	<b>6</b>	<b>60</b>
<b>Professionnalité et démarche de recherche 2</b>		<b>24</b>
Séminaire de mise en place de la professionnalité 2		9
Séminaire d'accompagnement à la recherche 2		15
Mémoire	<b>18</b>	